

Atelier 12 : connaître pour agir

Sébastien CONTAMINE (Aduhme)

Un service de proximité : les "éco-ambassadeurs énergie"

Cadre et contexte local

Dans la gestion d'un ménage, l'énergie est l'un des seuls postes sur lequel on peut encore faire des économies. Malheureusement, la facture énergétique est toujours plus lourde et ce notamment pour les ménages en difficultés. Même s'il existe des fonds de solidarité-précarité qui permettent à certains ménages de payer leurs factures, il faut avant tout privilégier le préventif au curatif.

Si certains ménages consomment trop et gaspillent, c'est par manque d'information. C'est en cela qu'un service de proximité permet une meilleure diffusion de l'information et responsabilisation des citoyens face à leurs consommations.

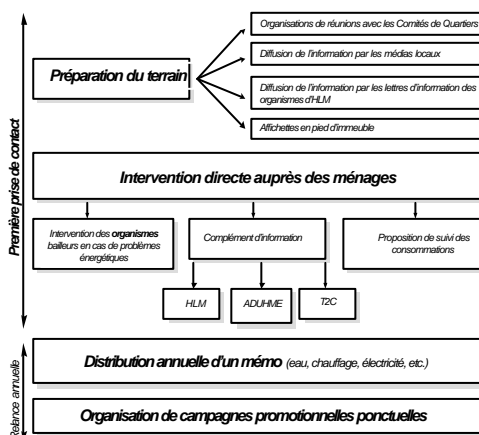
Par ailleurs, l'opération vise à aider certains jeunes diplômés à la recherche d'une première expérience professionnelle à démarrer un CV et à réorienter, s'ils le souhaitent, leurs recherches de travail sur un secteur porteur : l'énergie et sa maîtrise.

Les "éco-ambassadeurs énergie : détail de l'opération"

Objectifs de mission des éco-ambassadeurs énergie

- informer, sensibiliser et conseiller les ménages à la maîtrise de l'énergie et aux déplacements urbains plus économiques et moins polluants
- collecter l'information, l'exploiter et la distribuer au sein de l'association
- jouer le rôle de médiateur entre le locataire/utilisateurs et l'organisme bailleurs ou prestataires de service (organisme d'HLM et exploitant du réseau de transports en commun)
- élaborer un bilan des contacts et relayer l'information auprès des organismes membres de l'association
- aider à l'insertion professionnelle de jeunes diplômés en leur donnant accès à une première expérience professionnelle et à une formation à la maîtrise de l'énergie.

Description sommaire de l'intervention des éco-ambassadeurs énergie



Une place importante est donnée à l'information des ménages concernant le passage des éco-ambassadeurs. Si les médias sont un bon moyen d'information, les associations et comités de quartier facilitent grandement le passage des éco-ambassadeurs et leur accueil par les ménages. Le taux de rencontre avoisine les 60 %.

Les informations obtenues par les éco-ambassadeurs notamment sur les problèmes énergétiques que les ménages ont dans leur logement sont passées aux organismes d'HLM qui s'engagent à intervenir rapidement pour pallier la gêne engendrée.

Durée de l'opération

6 mois, soit d'octobre à mars.

Résultats obtenus

- prise de conscience de la part des ménages clermontois de l'intérêt d'être attentifs à l'évolution de la facture énergétique pour pallier toute dérive
- susciter la responsabilisation des ménages face aux consommations énergétiques pour aider à la solvabilité de certains ménages faisant appel à des aides solidarité-précarité
- contribuer à la diminution des pollutions atmosphériques notamment par un transfert modal vers des déplacements urbains moins polluants
- aider à la formation et à l'insertion professionnelles de jeunes diplômés sur un secteur porteur : l'énergie et sa maîtrise
- amener le thème de la maîtrise de l'énergie comme vecteur d'un développement urbain harmonieux local.

Cadre de l'opération et suivi

L'opération "éco-ambassadeurs énergie" est la pierre angulaire de la stratégie d'intervention de l'ADUHME auprès du grand public. Systématiquement chaque année, les ménages contactés l'année précédente reçoivent un mémo leur permettant de soutenir leurs efforts de maîtrise de l'énergie.

Tous les deux ans, l'ADUHME organise en étroite collaboration avec ses partenaires locaux une large campagne d'information sur des équipements peu énergivores, la dernière en date étant l'opération de promotion des lampes basse consommation "10.000 ampoules pour l'an 2000".

Impact social de l'opération

Si l'un des objectifs premiers de l'ADUHME est de contribuer à sa façon à une réduction des consommations énergétiques et par là même des coûts, elle vise aussi à participer à un développement urbain harmonieux où la dimension sociale et économique a toute sa valeur.

Une meilleure maîtrise du budget énergie des familles

L'information et les conseils des éco-ambassadeurs permettent aux ménages rencontrés de mieux apprécier la portée financière des consommations d'énergie, et ainsi d'en maîtriser l'évolution.

Les économies d'énergie engendrées donnent alors la possibilité de gagner une aisance financière relative, notamment pour des ménages dont les revenus sont parfois très bas.

Une passerelle vers un nouvel emploi

L'un des objectifs de cette contractualisation avec des personnes en situation professionnelle précaire est de leur donner l'opportunité d'acquérir une nouvelle expérience dans un domaine qui peut se révéler nouveau mais qui est avant tout porteur.

Ils peuvent de même, grâce à une formation et une aide à l'insertion sociale et professionnelle, se munir de nouvelles armes pour mieux percer sur le marché de l'emploi.

Le renouvellement semestriel de l'équipe des "éco-ambassadeurs sociaux" estimée initialement à 5, permet de multiplier le nombre d'aides professionnelles apportées par l'Association.

Une dynamisation des associations de quartier

L'une des missions des éco-ambassadeurs consiste à dynamiser les associations et comités de quartier pour susciter une éventuelle participation dans leur travail. Ainsi, les éco-ambassadeurs peuvent :

- atteindre plus aisément leurs objectifs de mission
- contribuer à un véritable renforcement du tissu social dans le quartier démarché.

Renseignements complémentaires sur les éco-ambassadeurs

Formation et expérience

L'éco-ambassadeur dispose de :

- un diplôme correspondant à 2 années post-baccalauréat
- ou
- une expérience exceptionnelle dans le cadre mentionné ci-dessous.

Profil social et professionnel

L'éco-ambassadeur doit soit :

- être inscrit en tant que demandeur d'emploi depuis 12 mois dans les 18 derniers mois
- avoir le statut RMIste
- être femme isolée (ayant élevé au moins un enfant seul).

Compétences et qualités requises

L'éco-ambassadeur doit :

- avoir des facilités à communiquer vers divers publics et sens du contact
- être fin psychologue
- être disponible à travailler hors des heures habituelles (heures de présence des personnes à leur foyer)
- savoir travailler en groupe
- savoir faire un état des lieux des missions
- avoir des facilités à acquérir des connaissances techniques et les retranscrire.

Contrat de travail

Un Contrat Emploi Solidarité de six mois avec :

- durée hebdomadaire de travail : 20 heures (87 heures par mois)
- rémunération horaire SMIC : 42,02 francs
- une formation technique de base sur l'énergie
- une aide à l'insertion sociale et professionnelle (Module de Techniques de Recherche d'Emplois).

Sébastien Contamine Aduhme - 14, rue Buffon / 63000 Clermont-Ferrand Tel : 04.73.92.78.22 – E-mail : s.contamine@aduhme.org

Atelier 12 : connaître pour agir

Eliane ROBIN (Mairie de Montreuil)

La maîtrise de l'énergie en habitat social

Je tiens tout d'abord à remercier les organisateurs du colloque de nous donner l'occasion de présenter notre action dans le domaine de l'énergie et de l'environnement et de l'enrichir du regard et des avis des autres participants.

Pour ce qui nous concerne, la maîtrise de la dépense d'énergie va de soi, elle s'inscrit dans la droite ligne de la charte de l'environnement signée en 1994 dont l'un des thèmes est l'économie des ressources naturelles. Nous avons été particulièrement sensibilisés à cette question que, comme bien d'autres villes, nous avons vu les difficultés financières des plus modestes d'entre nous s'aggraver du fait du tout électrique.

Les dépenses peuvent représenter jusqu'à deux mois de salaires des familles les plus défavorisées. Il y a dans cette question écologique une dimension sociale qui ne pouvait que nous interpeller. Par ailleurs, inscrivant la politique municipale dans la perspective des engagements pris à Kyoto par la France, en très étroite collaboration avec notre agence locale de l'énergie, dont Hakim HAMADOU est le directeur, nous agissons localement. Voyons comment.

Les gisements d'économie d'énergie sont importants et recouvrent l'ensemble des sources de factures : chauffage, eau chaude, abonnement, services généraux, sans oublier les usages spécifiques de l'électricité auxquels une attention particulière doit être consacrée.

Si des économies d'énergie peuvent être réalisées grâce à une meilleure performance du bâti et des systèmes énergétiques utilisés, une part importante de ces économies est également accessible grâce à une meilleure information et sensibilisation des ménages sur les comportements économes et le choix d'équipements performants.

Le conseil et l'information des consommateurs sur la maîtrise des flux, un constat : un besoin non ou peu satisfait.

Notre expérience de terrain montre une méconnaissance importante des consommateurs sur les possibilités d'économie d'énergie réalisables dans les logements. Cela s'explique notamment par :

- une communication insuffisante sur le sujet
- des préoccupations différentes en secteur du logement social
- une approche rendue difficile, conséquence des deux raisons précédentes.

Seule une approche transversale, associant les habitants, les bailleurs de logements, les professionnels de l'action sociale, la collectivité (DSU, environnement...) et les professionnels de l'énergie (Agence locale, ADEME, Arene, distributeurs...) peut apporter une réponse efficace.

La création d'une agence locale de l'énergie à Montreuil (MVE), avec comme partenaires la Ville de Vincennes, la Commission Européenne, l'ADEME, l'Arene, Energie-Cités, EBZ (Agence locale de Stuttgart),

le CLER, EDF, GDF a permis de démarrer un travail de fond sur la sensibilisation et l'information des consommateurs à la maîtrise de l'énergie.

Quelles sont les actions menées à Montreuil avec MVE? Connaître pour agir : une Opération de Maîtrise de la Demande d'Electricité (MDE)

Un parc de 700 logements sociaux a été sélectionné pour savoir où et comment agir pour réduire les usages spécifiques collectifs et individuels de l'électricité : éclairage des parties communes, VMC, ventilation des parkings, ascenseurs, locaux techniques, électroménager, éclairage des logements

Ce travail doit permettre à terme :

- de conseiller les locataires pour leur permettre de réaliser des économies d'électricité, mais aussi de sensibiliser tous les acteurs de terrain pouvant servir de relais de communication (travailleurs sociaux, gardiens d'immeuble,)
- de faire des propositions d'améliorations aux maîtres d'ouvrages (parties communes) qui pourront être utilisées dans les dispositifs d'entretien et de maintenance
- de pouvoir disposer de solutions d'améliorations qui pourront être généralisées et proposées à d'autres bailleurs.

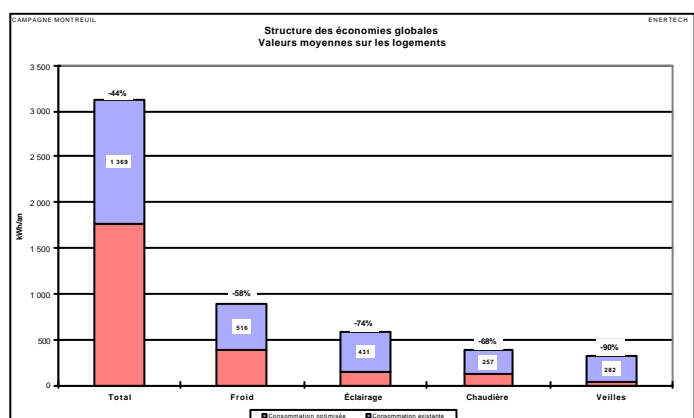
Les parties privatives des bâtiments : 110 familles volontaires ont bénéficié d'un diagnostic approfondi de leurs consommations d'électricité : inventaire des équipements, des mesures de puissance des appareils en veille, et un suivi des consommations du poste froid pendant un à trois mois. La méthode retenue a permis de reconstituer avec fidélité la facture d'électricité par usage des familles.

Les premiers résultats confirment pleinement le niveau d'économie mesuré par le passé (campagne CIEL et ECODROME, ADEME/ EDF / 1996) : le gisement d'économie d'électricité dans les parties privatives des logements est important : il représente 40% de la consommation du logement et se situe autour de 1300 kWh/an, soit 900 F/an. Ces économies sont réalisables sur quatre postes : les équipements de froid, l'éclairage, les consommations de veille et les circulateurs des chaudières murales individuelles, sans compter sur les changements de comportements.

La structure de ces économies est représentée sur la figure 1 : le principal gisement d'économie est le poste froid (516 kWh en moyenne), devant l'éclairage (431 kWh/an pour lampes à incandescence et halogènes confondues), puis l'asservissement des circulateurs des chaudières (257 kWh pour les logements qui en sont équipés), et enfin les veilles (282 kWh/an).

Les parties communes des bâtiments : un diagnostic, portant sur les consommations électriques des parties communes (ventilation des logements et des parkings, éclairage des parties communes et des parkings, ascenseurs.....), est également en cours de réalisation dans trois ensembles de 359 logements.

La méthodologie de diagnostic est originale et exemplaire en France. Basée sur une métrologie



abondante, elle devrait permettre ultérieurement une simplification des diagnostics de ce type appliqués à des bâtiments d'habitation.

L'objectif final est de savoir où et comment agir sur les installations pour réduire la consommation et les charges d'électricité payées. Les résultats seront disponibles d'ici la fin de l'année 2000.

Quelle stratégie sur la MDE ?

Après la présentation d'un bilan personnalisé des consommations et des économies aux 110 familles, une valorisation des résultats de la campagne MDE a été programmée afin d'informer et sensibiliser de façon régulière les consommateurs sur la MDE :

- Constitution d'un groupe de travail réunissant différents partenaires : OPHLM, MONTREUILLOISE D'HABITATION, services DSU, CAF, Associations de locataires et de consommateurs..., dont l'objet est de :
 - participer à la définition d'outils de communication pour toucher les habitants (inclus les familles connaissant des problèmes de compréhension de la langue française)
 - monter des ateliers d'information et de sensibilisation des habitants. Deux quartiers ont été ciblés : Centre Ville et La Noue
 - suivre les familles pour avoir un retour sur les mesures mises en œuvre et les freins rencontrés.
- réalisations d'outils pédagogiques : supports papiers (brochures, panneaux d'information) et surtout des outils interactifs (logiciels d'évaluation rapide et personnalisée des économies, compteurs raccordés à des équipements performants et non performants....)
- étude d'un dispositif de subvention permettant aux familles d'acquérir des matériels performants, notamment pour le froid et l'éclairage
- formation : des formations sont proposées sur le thème de la Maîtrise de l'Energie dans l'habitat (2 sessions de 15 à 20 candidats par an), principalement destinée aux professionnels de l'action sociale, aux gardiens d'immeubles, aux conseillers techniques d'organismes publics et privés intervenant dans le domaine du logement (Mission Information Logement, PACT ARIM....), aux bénévoles et membres des associations de consommateurs...

Autres actions de maîtrise de l'énergie

- un service "Point Info Energie" : destiné au grand public et aux professionnels du bâtiment, ce service propose gratuitement informations et conseils techniques sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat : conception architecturale performante, choix de l'énergie et du système de chauffage, isolation, ventilation, choix d'équipements performants, utilisation des énergies renouvelables
- audits énergétiques : des audits thermiques sont également réalisés sur différents bâtiments (logements sociaux)
- étude d'une programmation énergétique locale.

Eliane Robin Mairie de Montreuil – Hôtel de Ville / 93105 Montreuil Cedex Tel : 01 48 70 64 38 – E-mail : jocelyne.wolff@mairie-montreuil93.fr
--

Atelier 12 : connaître pour agir

Jean-Pierre TRILLET (CLER)

Les Points info énergie

Certains se souviennent des quelques périodes fastes pour le développement des énergies renouvelables et des préoccupations d'économie d'énergie notamment dans les bâtiments : des hommes énergies ont sévi dans les Associations, les Agences Départementales d'Information sur le Logement et quelques entreprises. Toutes ces périodes ont suivi les crises pétrolières. Après 2 ans, ces conseillers n'avaient plus leur mot à dire, les consommations d'énergie croissaient de plus belle, au grand bonheur des producteurs et au grand dam des personnes et groupes soucieux de l'environnement. Le CLER et ses adhérents ont toujours dénoncé cette gabegie et ont tenté d'alerter les responsables sur l'utilité d'une utilisation rationnelle des énergies, et de la nécessité de réfléchir à l'implantation de sources d'énergie renouvelables.

L'année 2000 semble réunir de nombreuses conditions pour qu'enfin ces économies d'énergie et les EnR soient prises en compte :

- programme National de Lutte contre l'Effet de Serre
- déclaration du Premier Ministre
- directive Européenne sur les Sources d'Énergie Renouvelables productrices d'énergie électrique
- élaboration du rapport Hascoet/Cochet
- schéma de services collectifs ...

Si les intentions sont bonnes, certains objectifs affichés ambitieux, il reste que l'information du grand public, des responsables de collectivités locales et de bailleurs sociaux est indispensable à la réussite des programmes envisagés.

Le réseau des 40 Points Infos Énergies mis en place par le CLER et validé par l'ADEME doit pouvoir répondre à une première étape. De plus une dizaine de Points Ressources Expert Thématique permettra aux structures, en relation avec le public, de répondre aux questions les plus pointues. Liés par une charte où déontologie et compétence sont les maîtres mots, ces acteurs composés d'Associations, d'Agences Locales de l'Énergie, de CDHR, d'ADIL renseigneront du mieux qu'ils pourront les citoyens et responsables sur les possibilités offertes techniquement et financièrement dans un soucis d'économie d'énergie notamment dans l'habitat.

L'analyse des fiches contacts systématiquement remplies et des fonctionnements de ces PIE permettra de définir des formations et des nouvelles perspectives liées à cette information. Les centres locaux de l'énergie proposés par le MATE - *Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement* - avec la création de 2 000 emplois s'inspireront largement de l'expérience des PIE actuels. Contribuant fortement à la prise de conscience de la nécessité d'une meilleure efficacité énergétique, ces pionniers, par leurs conseils, feront de nombreux petits pour décupler leur action.

Jean-Pierre Trillet CLER (Comité de Liaison Énergies Renouvelables) – 2b rue Jules Ferry / 93100 Montreuil Tel : 01 55 86 80 00 – E-mail : jeanpierre.trillet@cler.org
--